

Commission du personnel

Notes de la séance du 20 décembre 2013

Présent-e-s: Jean-Luc Veuthey (président), , Marie-Claire Cors-Huber (DIRH), Christiane Antoniadès (CER-CDI), Gaëlle Augé-Freytag (PAT-facultés), Amelia Bossard (PAT-services centraux), Pierre Brawand (PAT-facultés), Hugo Duminil-Copin (professeur), Mathilde Fontanet (CER-CDI), Juan Montoya Burgos (CER-CDI), Jean-Henry Morin (professeur), Olivier Scaillet (professeur)

Invité-e-s : Aude Martenot (CER-CDD)

Absent-e-s : Margareta Baddeley (vice-rectrice), Madeleine Schnierer (CER-CDD), M. Guillaume Schlaepfer (CER-CDD)

Note: Susana Perdiz, adjointe

1. Présentation des nouveaux membres de la Commission

J.-L. Veuthey présente et souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et rappelle la procédure d'élection complémentaire, en vertu de laquelle les représentants du corps de l'enseignement et de la recherche dont les mandats ne sont pas renouvelables dans le temps sont invités aux séances, sans droit de vote. En ce qui concerne les représentants des syndicats, il rappelle que le SIT n'a jamais désigné le sien et que le SSP est en cours de désignation d'un nouveau représentant suite au retrait de M. Massimo Usel.

2. Procédure de gestion des déclarations de grève à l'Université en rapport avec l'arrêté du Conseil d'Etat du 1^{er} septembre 2010

J.-H. Morin soulève la question de la gestion extrêmement compliquée des déclarations de grève obligatoires pour tous indépendamment d'avoir ou non participé, qui génère également un climat peu sain de suspicion. Il fait circuler une copie de la procédure d'une autre institution publique genevoise, où seules les personnes ayant effectivement fait grève remplissent la déclaration. J.-L. Veuthey indique que l'Université avait déjà essayé d'obtenir un allègement de la procédure, sans succès. Le modèle circulé va être soumis à l'accord de principe des décanats et du Rectorat, et une nouvelle tentative sera faite auprès du Conseil d'Etat.

3. SCORE : état d'avancement et implications

M.-C. Cors-Huber indique que le timing est le suivant : consultation actuellement en cours au sein de deux groupes techniques (méthode et grille salariale) jusqu'en juin 2014, puis examen par le CE, relocalisation avec la méthode approuvée en 2015 et entrée en vigueur en 2016. Rien n'est encore figé en ce qui concerne la situation des fonctions sur la nouvelle échelle, car l'exercice de cohérence n'est pas terminé. La gestion de cet exercice de cohérence est opaque et sans point de comparaison car il n'est pas basé sur les cahiers des charges. Il ne donne d'ailleurs pas du tout satisfaction.

L'échelle des traitements a été communiquée sur le tard : elle compte 20 niveaux contre les 33 actuels. Sa construction est en défaveur des petites classes. Le principe des droits acquis sera appliqué, il n'y aura donc pas de diminutions de salaire. La fonction administrative en général est

peu favorisée.

Le groupe technique grille salariale comprend 20 représentants de syndicats ; les employeurs n'ont pas été conviés. Le groupe effectue une simulation de coût avec une enveloppe fixe de 65M ce qui veut dire que si on augmente quelque part, on doit forcément baisser ailleurs. Le groupe méthode compte 40 représentants des syndicats ; leurs noms ne sont pas connus. Ils travaillent également selon le principe des coûts constants.

La représentation au sein de ces groupes est opaque ; en particulier, on s'interroge sur la représentativité du PAT. L'Unige va encore tenter d'obtenir la composition des groupes. P. Brawand souligne que de ce fait il est essentiel qu'un ou plusieurs représentants du PAT soient présents dans ce groupe technique et demande au Rectorat d'intervenir en ce sens.

J.-L. Veuthey rappelle que le corps enseignant a été sorti de l'exercice ; tous les cahiers des charges ont néanmoins été communiqués, mais il n'y a aucun retour là-dessus à ce jour. Au canton de Vaud, le corps enseignant est toujours en dehors du système.

A. Bossard demande si une analyse interne à l'Université a été effectuée pour comparaison. Cela n'est pas encore le cas, car les informations ne sont pas disponibles, mais elle sera menée dès qu'elles seront communiquées. Un groupe de travail pourra être créé, et la Commission du personnel pourrait s'en occuper. A. Bossard souligne également que le principe des droits acquis impliquera des inégalités entre anciens et nouveaux collaborateurs. M.-C. Cors-Huber confirme et ajoute qu'au canton de Vaud il y a eu de nombreux recours et leur traitement prend énormément de temps. En revanche, la suppression des doubles annuités pour les plus petites classes n'a jamais été évoquée.

M.-C. Cors-Huber rappelle encore qu'il n'est toujours pas certain que la mise en œuvre du projet soit votée.

4. Point sur la scission en SES

Le Rectorat a demandé aux deux groupes (sciences de la société et économie et management) leur projet pour les nouvelles entités. Celles-ci seront fonctionnelles dès janvier 2014, ce qui implique une période de coexistence des trois entités. A la Faculté des sciences de la société, la Prof. O'Sullivan assure maintenant la direction de projet. A la Faculté d'économie et de management, c'est la Prof. Victoria-Faser qui est en charge. Ces deux structures démarrent avec une administration « light » ; des administratrices ad interim soutiennent les directions de projet. A la Faculté des SES, le doyen Morard restera en fonction jusqu'au 14 juillet 2014.

La mise en place se fera courant 2014, au niveau administratif et financier d'abord, puis au niveau académique. Les conseils participatifs ont été créés. Un courrier sera envoyé au personnel avec les informations relatives à leur rattachement.

Au niveau académique, les activités démarreront à l'année académique 2015-2016. Les étudiants en cours terminent leur cursus, selon les programmes actuels. Par contre, les diplômes seront émis par les nouvelles entités. Les SES assureront encore les deux sessions d'examens de 2013-2014.

5. Déménagement NEUFO – Campus Biotech

P. Brawand soulève la question car il y a peu d'information à l'interne. J.-L. Veuthey explique qu'il est difficile de communiquer avant l'approbation des projets par MM. Wyss et Bertarelli. A ce stade, le CISA a déjà été validé pour entrer à Biotech et le déménagement est effectif. A noter que

la disponibilité d'un bâtiment sur le Campus (B1, de 5000m²) permet de démarrer plus rapidement le Human Brain Project.

P. Brawand s'étonne, face à un projet d'une portance internationale, de la carence d'informations faite aux personnels. Il insiste sur le fait que s'il est compréhensible que le détail des négociations reste confidentiel, cela n'empêche pas de communiquer sur les étapes franchies et celles à venir. J.-L. Veuthey va consulter le Recteur et le vice-recteur Hochstrasser pour déterminer dans quelle mesure on pourrait communiquer plus largement. En tous les cas, les critères de déplacement sont bien sûr liés aux axes de recherche des groupes. Ainsi, ceux qui sont très liés à la clinique resteraient plutôt au CMU. De même, on peut envisager plusieurs sites pour un même groupe.

P. Brawand explique que la création d'un pool d'échange du PAT sur le modèle de ce qui avait été fait lors de fusions de département comme par exemple la physiologie et la pharmacologie permettrait d'atténuer les angoisses liées aux possibles déplacements. J.-L. Veuthey répond que le Rectorat serait tout à fait d'accord sur le principe. Il précise toutefois que les motivations devront rester d'ordre professionnel, les contingences logistiques (temps de transport) ne pourront prévaloir, d'autant moins avec la prochaine organisation de la mobilité à Genève avec le CEVA.

6. La prochaine séance de la Commission aura lieu au mois de mars 2014.